

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 27 mars 2003
Heure..... 14 h 15
LieuSALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 105 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 14 h 40.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTIE DE L'ASSEMBLÉE

Annette Gélinas proposée par Robert Thibault accepte

Annette Gélinas est élue présidente d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 22

Que l'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2003
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
 - Matières plastiques
 - Restructuration salariale
 - Autres dossiers en cours
6. Plan d'aide à la réussite et lettre d'entente locale sur l'annexe F-137
 - a. Informations
 - b. Prise de décisions
7. Enquête sur la tâche
 - a. Informations
 - b. Prise de décisions
8. Varia

Proposée par Denyse Pleau
Appuyée par Guy Racine

Amendement

Qu'on ajoute un point 8 «Appui aux luttes» et que le point «Varia» se retrouve en point 9.

Proposé par Jean Trudelle
Appuyé par Guy Berland
Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour amendé se lit comme suit :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2003
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
 - Matières plastiques
 - Restructuration salariale
 - Autres dossiers en cours
6. Plan d'aide à la réussite et lettre d'entente locale sur l'annexe F-137
 - a. Informations
 - b. Prise de décisions
7. Enquête sur la tâche
 - a. Informations
 - b. Prise de décisions
8. Appui aux luttes
9. Varia

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2003

Recommandation 23

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 6 février 2003 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Michel Desmarais
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 24

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte Mélanie Alexandra Daher (sciences sociales) comme membre du SPECA.

Proposée par Normand Lapierre
Appuyée par Philippe Boudreau
Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

➤ Matières plastiques:

Jean Trudelle présente la position du Collège à l'effet de maintenir le programme à l'automne 2003 et de son intention de rechercher une solution originale permanente en collaboration avec le ministère de l'Industrie et de l'ordre secondaire.

➤ Restructuration salariale

Jean Trudelle présente l'état du dossier. La FEC serait sur le point de signer une lettre d'entente similaire à celle convenue par la FNEEQ et la partie patronale négociante, alors que la FAC est en moyen de pression.

Concernant la reconnaissance de la maîtrise, toutes les enseignantes et tous les enseignants devront remplir un formulaire pour faire reconnaître leur maîtrise aux fins de la rémunération.

Pour ce qui est des enseignantes et des enseignants qui désirent s'inscrire à une maîtrise, ils ont jusqu'au 15 mai 2003 pour le faire. Environ 10 ETC sont disponibles pour l'ensemble du réseau. Priorité sera accordée aux enseignantes et enseignants qui ont 19 ans de scolarité et 15 années d'expérience.

➤ **Autres dossiers en cours**

Alain Long explique la décision du Collège quant à l'aménagement du calendrier scolaire suite à la perte du lundi 14 avril (élections provinciales). Il complète le point informations avec le dossier des résidences étudiantes

6. PLAN D'AIDE À LA RÉUSSITE ET LETTRE D'ENTENTE LOCALE SUR L'ANNEXE F-137

a. informations

Jean Trudelle rappelle l'historique du dossier. Il souligne notamment que le Collège prétend aujourd'hui que nous n'avons pas payé notre juste part de la coupure de 6% en 1997 (devant mener l'État au déficit zéro), et que les ressources réinvesties depuis 1999 devraient aller prioritairement au Collège pour lui permettre de rétablir ses ressources au niveau de ce qu'elles étaient en 1997.

Dans le contexte de la restructuration salariale, le Collège estime que les enseignant-es pourront assurer la tenue des mesures d'aide à la réussite à même les 173 heures de services professionnels rendus à compter de janvier 2004.

b. prise de décision

Recommandation 25

➤ **Dossier aide à la réussite**

Considérant le lien fait par la Direction du collège entre la lettre d'entente nationale sur les services professionnels rendus d'une part et le dossier de l'aide à la réussite d'autre part;

considérant que les sommes reçues par les Collèges au titre d'aide à la réussite doivent être utilisées à cette fin;

considérant les engagements antérieurs du Collège de privilégier que l'aide à la réussite passe prioritairement par la relation enseignant-e/élève;

considérant que l'implication des enseignant-es envers l'aide à la réussite ne peut se faire que dans un cadre garantissant un minimum de stabilité;

considérant l'importance pour les départements de pouvoir planifier leurs ressources sur une base annuelle;

- que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour faire savoir à la Direction du collège qu'un renouvellement de la lettre d'entente relative aux ressources allouées pour l'aide à la réussite ne pourra être envisagé que sur la base d'une récurrence liée à celle de l'annexe F-137 ou d'un équivalent et qu'une telle entente Collège/SPECA est un préalable absolu à l'implication des enseignant-es et des départements dans des projets d'aide à la réussite non couverts par la clause 8-4.01 de la convention collective;
- qu'en conséquence les départements refusent d'alourdir leur tâche par des projets dont le financement ne serait pas assuré conformément aux dispositions d'une nouvelle lettre d'entente;
- que, sous réserve d'un développement positif jugé suffisant par l'exécutif du SPECA, aucun projet

enseignant ne soit soumis pour 2003-2004 et que nos représentants à la Commission des études soient mandatés pour refuser d'entériner tout projet d'aide à la réussite.

➤ **Dossier de la restructuration salariale**

Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour faire savoir à la Direction du collège que pour être acceptable, toute entente sur l'interprétation de la lettre sur les services professionnels rendus devra respecter les balises suivantes :

- pouvoir être appliquée de manière identique dans tous les départements;
- être fidèle à l'esprit et à la lettre d'entente nationale, ce qui signifie que les 173 heures dont les enseignantes et enseignants devront rendre compte à partir de janvier 2004 devront être reconnues comme faisant partie du volet 1 de la tâche d'enseignement tel que stipulé à la clause 8-4.01 de la convention collective pour celles et ceux qui assument de cette manière leur contrat de travail, sans constituer des hausses de tâche déguisées pour les autres;

➤ **Suivi des négociations**

Qu'une assemblée syndicale spéciale soit convoquée avant la distribution des tâches pour faire le point et discuter d'actions à entreprendre, s'il s'avérait impossible de s'entendre avec le Collège sur un cadre acceptable de négociation.

Proposée par Christian Contant
Appuyée par Denyse Pleau
Adoptée à l'unanimité

Le vote se prend section par section

Section 1 : Dossier aide à la réussite

Considérant le lien fait par la Direction du collège entre la lettre d'entente nationale sur les services professionnels rendus d'une part et le dossier de l'aide à la réussite d'autre part;

considérant que les sommes reçues par les Collèges au titre d'aide à la réussite doivent être utilisées à cette fin;

considérant les engagements antérieurs du Collège de privilégier que l'aide à la réussite passe prioritairement par la relation enseignant-e/élève;

considérant que l'implication des enseignant-es envers l'aide à la réussite ne peut se faire que dans un cadre garantissant un minimum de stabilité;

considérant l'importance pour les départements de pouvoir planifier leurs ressources sur une base annuelle;

- que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour faire savoir à la Direction du collège qu'un renouvellement de la lettre d'entente relative aux ressources allouées pour l'aide à la réussite ne pourra être envisagé que sur la base d'une récurrence liée à celle de l'annexe F-137 ou d'un équivalent et qu'une telle entente Collège/SPECA est un préalable absolu à l'implication des enseignant-es et des départements dans des projets d'aide à la réussite non couverts par la clause 8-4.01 de la convention collective;
- qu'en conséquence les départements refusent d'alourdir leur tâche par des projets dont le financement ne serait pas assuré conformément aux dispositions d'une nouvelle lettre d'entente;
- que, sous réserve d'un développement positif jugé suffisant par l'exécutif du SPECA, aucun projet enseignant ne soit soumis pour 2003-2004 et que nos représentants à la Commission des études soient

mandatés pour refuser d'entériner tout projet d'aide à la réussite.

Adoptée à l'unanimité

Section 2 – Dossier de la restructuration salariale

Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour faire savoir à la Direction du collège que pour être acceptable, toute entente sur l'interprétation de la lettre sur les services professionnels rendus devra respecter les balises suivantes :

- pouvoir être appliquée de manière identique dans tous les départements;
- être fidèle à l'esprit et à la lettre d'entente nationale, ce qui signifie que les 173 heures dont les enseignantes et enseignants devront rendre compte à partir de janvier 2004 devront être reconnues comme faisant partie du volet 1 de la tâche d'enseignement tel que stipulé à la clause 8-4.01 de la convention collective pour celles et ceux qui assument de cette manière leur contrat de travail, sans constituer des hausses de tâche déguisées pour les autres;

Adoptée à l'unanimité

Section 3 – Suivi des négociations

Qu'une assemblée syndicale spéciale soit convoquée avant la distribution des tâches pour faire le point et discuter d'actions à entreprendre, s'il s'avérait impossible de s'entendre avec le Collège sur un cadre acceptable de négociation.

Adoptée à l'unanimité

7. ENQUÊTE SUR LA TÂCHE

a. informations

Yves Coutu présente l'état des travaux du comité technique sur la tâche dans le cadre de l'enquête sur le mode de financement vs le mode d'allocation des ressources.

b. prise de décision

Recommandation 26

➤ Enquête sur la tâche

Considérant l'avancement actuel des travaux du comité technique sur la tâche, sous-comité du comité des relations de travail (CRT), dans le cadre de l'enquête entreprise sur la tâche d'enseignement et les ressources enseignantes allouées au Collège;

considérant que le comité technique sur la tâche est unanime à l'effet d'élargir l'étude entreprise sur les données de l'année 2001-2002, aux données d'une autre année scolaire pour valider les résultats obtenus jusqu'à maintenant;

considérant que l'échéance initialement prévue pour les travaux du comité en ce domaine était la fin février 2003;

Que l'on reporte à la fin du mois d'octobre 2003 l'échéance de publication des résultats de cette enquête, ainsi que les prises de décision qui devraient en découler.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Paule Mauffette

Adoptée à l'unanimité

➤ **Département de Techniques de transformations des matières plastiques**

Yves Coutu présente à l'assemblée la problématique qui risque de survenir au département de techniques de transformations des matières plastiques pour l'an prochain.

Recommandation 27

Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour juger de la pertinence de déroger exceptionnellement aux balises actuelles d'injection de ressources supplémentaires lors du processus de distribution des charges, pour l'année scolaire 2003-2004, dans le cas du département de Techniques de transformations des matières plastiques.

Proposée par Guy Berland
Appuyée par Stéphane Gill
Adoptée à l'unanimité

8. APPUI AUX LUTTES

Philippe Boudreau présente la situation particulière et difficile de 500 travailleurs de la fonderie Horne à Noranda qui se battent sur des enjeux fondamentaux depuis 10 mois.

Recommandation 28

Que le SPECA verse 500\$ à même son budget des appuis aux luttes au Syndicat des travailleurs de la Mine Noranda.

Proposée par Robert Thibault
Appuyée par Michel Desmarais
Adoptée à l'unanimité

9. VARIA

Aucun point n'est inscrit.

Levée de l'assemblée : 16 h 15

Adoptée le: _____

Président

Secrétaire